

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE À LA CONSTITUTION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES

Délibération n°CA-20260313-1.3 du vendredi 13 mars 2026

- VU** L'article R822-6 du code de l'éducation nationale
- VU** Le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** L'arrêté rectoral du 5 mars 2026 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** Le règlement intérieur du Crous de Paris adopté le 12 mars 2024

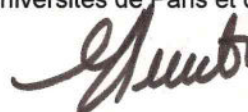
Le Conseil d'administration approuve sans réserve les compositions des commissions consultatives constituées et présentées aux membres dudit Conseil.

La composition est annexée à la délibération.

Nombre de votants présents	20
Nombre de procurations	5
Contre	2
Abstentions	0
Pour	23
Nombre total de voix exprimées	25

Fait à Paris, le vendredi 13 mars 2026

La rectrice de la région académique d'Île-de-France
Rectrice de l'académie de Paris
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France



Julie BENETTI